
PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST

Annexes au rapport environnemental

JANVIER 2024

Version detravail

Enjeux issus de l'état initial de l'environnement	Niveau d'urgence (court : 1 ; moyen : 2 ; long : 3)			Représentativité de l'enjeu (pas à peu représentatif : 1 ; moyennement représentatif : 2 ; fortement représentatif : 3)			Liens avec les leviers du PCAET (nul à peu : 1 (précaution) ; moyen : 2 (inscription d'actions) ; fort : 3 (prérogative principale du PCAET))			TOTAL
	Observe-t-on déjà des impacts négatifs sur le territoire ou au niveau national/international ?			Une grande partie du territoire/de la population est-elle concernée ?			Le PCAET a-t-il des leviers d'actions direct sur la thématique ? La thématique fait-elle partie des prérogatives fixées aux PCAET par la loi* ?			
Limiter la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles, et le mitage			3			3		2		8
	Sur la période 2010-2020, ce sont 143 ha d'espaces qui ont été artificialisés sur le territoire de Bièvre Est (+17,9%, contre 11,7% à l'échelle du SCoT), et 158 ha d'espaces agricoles qui ont été perdus (-1,7%, contre 1,5% à l'échelle du SCoT). Par ailleurs, il s'agit d'un enjeu majeur au niveau national, traduit notamment dans la loi climat et résilience du 22 août 2021 (objectif ZAN 2050)			La pression de l'urbanisation s'observe essentiellement sur les espaces agricoles , qui représentent la majeure partie du territoire. One note également une problématique de mitage des espaces agricoles le long de l'axe du Banchet. C'est un levier d'adaptation pour l'ensemble du territoire.			La préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles est un levier pour garantir la résilience du territoire au changement climatique et la qualité du cadre de vie des habitants. Elle est d'abord assurée par le Plan local d'urbanisme intercommunal. Le PCAET peut afficher cet enjeu dans sa stratégie et le prendre en compte dans son programme d'actions , en orientant les éventuels projets dans des secteurs déjà artificialisés (friches, bordures de voiries par ex.) ou en toitures de bâtiments (pour les implantations de panneaux solaires par ex.) + lien stpckage du carbone			
Atténuer le changement climatique			3			3			3	9
•Bn diminuant les consommations énergétiques et les émissions de GES •Bn augmentant la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation •Bn maintenant ou augmentant le potentiel de séquestration de GES du territoire •Bn luttant contre la précarité énergétique	On observe déjà des impacts du changement climatique sur le territoire : augmentation de la température moyenne et du nombre moyen de journées estivales, perturbation du cycle des gelées, réduction du bilan hydrique annuel et évolution du débit minimal des cours d'eau, modification de l'aire de répartition de certaines espèces (ambrosie notamment) et augmentation du risque d'incendie. La consommation d'énergie et les émissions de GES ont fortement diminué par rapport à 1990, on note toutefois que ces diminutions ont été fortement portées par le secteur industriel, celles du secteurs des transports et du résidentiel / tertiaire restant en augmentation. A noter, une spécificité du territoire, la part importante de GES non énergétiques liés à l'agriculture. Une grande partie des espaces naturels et agricoles du territoire stocke du carbone, mais pas suffisamment pour compenser les émissions du territoire. Au niveau mondial, le dernier rapport du GIEC atteste de la criticité de la situation et de l'urgence d'agir à tous niveaux.			Le territoire dans son ensemble (ressource en eau, espaces agricoles, zones urbaines, qualité de l'air ...) est déjà impacté par le changement climatique, et le sera de plus en plus à l'avenir. Ces impacts concernent en premier lieu certaines populations vulnérables du territoire , qui doivent faire l'objet d'une attention particulière (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes immunodéficientes...). Les projections en termes de climat annoncent une poursuite du réchauffement à moyen et long terme (températures moyennes : +1 à 1,5°C à l'horizon 2050 à +4 à 4,5°C à 2080), quel que soit le scénario.			Cette thématique est l'une des prérogatives du PCAET : il doit afficher des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, et d'augmentation de la part des ENR&R dans sa consommation d'énergie finale. Il peut agir sur de nombreux leviers dans son plan d'actions, notamment : mobilités, habitat, déploiement des ENR&R, pédagogie et communication. La préservation des capacités de stockage du territoire passe par une attention à porter à la consommation d'espace. Une possibilité du PCAET d'encourager également le développement de la filière bois d'oeuvre locale			
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre résilient			3			3			3	9
Anticiper et prendre en compte les vulnérabilités du territoire au changement climatique	Idem précédent			Idem précédent			Cette thématique est l'une des prérogatives du PCAET : il doit afficher cet enjeu dans sa stratégie et peut actionner un nombre important de leviers dans son plan d'actions pour adapter la ville au risque canicule et lutter contre le phénomène de surchauffe urbaine, préserver la qualité et la quantité de ressource en eau, adapter les bâtiments au climat futur, renforcer /préserver les capacités de stockage du carbone des sols, adapter l'activité agricole et les exploitations agricoles au changement climatique, anticiper et gérer les crises (risques naturels, événements climatiques extrêmes) ...			
Conforter voir accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques			3		2				3	8
	La réduction des émissions de polluants et des concentrations mesurées se poursuit depuis 2005. Les particules fines sont essentiellement émises par le secteur résidentiel, alors que le secteur des transports reste le principal émetteur des oxydes d'azote. L'industrie et l'agriculture sont également deux postes importants dans les émissions, respectivement responsables des émissions de dioxyde de soufre (SO ₂) et d'ammoniac (NH ₃). Si les modélisations d'Atmo ne laissent à voir aucun dépassement des valeurs limites en termes d'exposition de la population aux particules fines et NOx, on peut toutefois s'apercevoir que les valeurs les plus importantes pour les NOx restent en bordure d'autoroute. En revanche, à l'instar de nombreux territoires péri-urbain, Bièvre Est est fortement concerné par la pollution à l'ozone.			Les pollutions aux NOx et aux particules fines sont relativement limitées, en revanche l'ensemble du territoire est concerné par la pollution à l'ozone. Le territoire est par ailleurs concerné par le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble et sa région, en cours de révision et qui doit être approuvé en 2022. Ces impacts concernent en premier lieu certaines populations vulnérables du territoire, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes immunodéficientes...).			Cette thématique est l'une des prérogatives du PCAET : il doit afficherdes objectifs chiffrés de réduction des émissions de polluants dans sa stratégie et peut actionner un nombre important de leviers dans son plan d'actions, notamment : mobilité, habitat, agriculture			
Limiter les émissions sonores, notamment liées liées aux transports.	1			1			1			3
	Les nuisances sonores sont, de prime abord, relativement limitées aux abords des infrastructures routières (serait à confirmer par des cartes stratégiques du bruit communales).			Ces impacts concernent en premier lieu les personnes du territoire habitant à proximité de ces axes (A48, routes départementales, communes de Apprieu, Colombe et Le Grand Lemps notamment) et plus particulièrement certaines populations vulnérables du territoire, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.			Bien que ne faisant pas partie des prérogatives du PCAET, celui-ci dispose de leviers pour agir, en lien avec les leviers permettant la réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques liés aux déplacements routiers.			
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers du territoire, supports de biodiversité			3			3		2		8
•Bréserver la biodiversité et les milieux naturels du territoire •Bréserver particulièrement les zones humides de toute atteinte •Maintenir la structure et la diversité des espaces agricoles •Gérer les espaces forestiers de manière adaptée pour maintenir leur multifonctionnalité •Maintenir plus globalement les capacités de stockage de carbone du territoire •Développer la trame verte et bleue urbaine •Améliorer la connaissance et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Le dernier rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) alerte sur le fait que la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et que le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier . En effet, la nature pourvoit de nombreux services indispensables à l'homme (alimentation, médecine, atténuation des risques, eau potable...). Le CNRS a également produit un rapport Biodiversité et Changement climatique témoigne que ce dernier est en passe de devenir la principale menace sur la biodiversité . Sur le territoire, au-delà des impacts de l'urbanisation sur les milieux, on observe déjà les impacts du changement climatique sur les espèces. La modification de certaines aires de répartition font apparaître de nouvelles espèces sur le territoire (moustique tigre, développement fort de l'ambrosie).			Le territoire de Bièvre Est abrite une grande richesse de milieux naturels . Ces derniers sont favorables à la présence d'une flore et d'une faune abondantes et diversifiées, dont certaines espèces sont remarquables. Les nombreux inventaires et protections couvrant le territoire de la communauté de communes attestent de la qualité de ces éléments. Ces espaces emblématiques côtoient des milieux de « nature ordinaire » qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes (zones tampons, fonctions supplémentaires et complémentaires...). L'ensemble de ces éléments constitue une part essentielle du patrimoine naturel et paysager, et donc, de l'attractivité, du territoire. La trame verte et bleue du territoire (inscrite au PLUi) est déjà soumise aux pressions de l'urbanisation, notamment en pied du Banchet et en lien avec les infrastructures routières du territoire.			Cette thématique fait partie des prérogatives secondaires du PCAET. Le PCAET peut réafficher cet enjeu dans sa stratégie et prendre en compte cet enjeu dans son programme d'actions , notamment en orientant les éventuels projets dans des secteurs déjà artificialisés (friches, bordures de voiries par ex.) ou en toitures de bâtiments (pour les implantations de panneaux solaires par ex) afin d'éviter d'ajouter des pressions aux milieux naturels, mais aussi en donnant des préconisations claires sur le sujet. Il peut également encourager à l'améliorer des connaissances sur la vulnérabilité de ces espaces au changement climatique. La préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles est un levier pour garantir la résilience du territoire au changement climatique et la qualité du cadre de vie des habitants.			
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale du territoire	1					3	1			5
•Bréserver la diversité des entités paysagères •Bréserver les points de vue du territoire •Intégrer les projets dans le paysage •Bréserver la diversité des éléments patrimoniaux	L'urbanisation tend à perturber les perceptions du territoire et à faire disparaître l'organisation originelle des hameaux et villages, et modifie déjà également la perception du grand paysage. La bassin versant est pas ailleurs soumis à des problématiques d'inondations par des cours d'eau pollués et en mauvais état physique (cf. rubrique ci-après).			Le territoire est marqué par une identité agricole forte , et constitué d'une variété d'unités paysagères bien identifiables, et permettant de nombreux points de vues variés. Le maillage dense du patrimoine bâti et végétal sur l'ensemble du territoire, avec une diversité importante, inventaire à approfondir notamment sur le patrimoine « ordinaire » et un enjeu fort de mieux prendre en compte le patrimoine existant dans les projets. Tout cela participe de l'attractivité du territoire et du cadre de vie.			Le PCAET peut réafficher cet enjeu dans sa stratégie et prendre en compte cet enjeu dans son programme d'actions en orientant les éventuels projets dans les secteurs les moins sensibles et en dehors de grands cônes de vue. La bonne intégration d'éventuels équipements sur le bâti peut également être indiqué.			
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux naturels			3			3		2		8

•améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire au changement climatique du point de vue de la ressource en eau, anticiper les potentiels conflits d'usages et mettre en avant le besoin de sobriété dans sa consommation, •anticiper les effets potentiels d'aménagements liés aux énergies renouvelables sur la qualité de l'eau, •Brendre particulièrement en compte la zone de sauvegarde identifiée sur le territoire.	La nappe alimentant les principaux captages AEP présente des déséquilibres quantitatifs et est déjà très vulnérable vis-à-vis de diverses pollutions (essentiellement agricoles et liées à des défauts d'assainissement). Importance de préserver les capacités de recharge de cette nappe par les eaux pluviales et par l'infiltration des cours d'eau (limiter l'imperméabilisation). Le territoire bénéficie d'ailleurs d'une zone de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (captage combe Buclas). Il est également concerné, sur plusieurs communes, par des zones vulnérables aux nitrates et à l'eutrophisation. A ces impacts, viennent se cumuler ceux liés au changement climatique, qui seront autant qualitatifs que quantitatifs.	Si quelques communes bénéficient d'un test d'interconnexion avec le Pays Voironnais, c'est globalement l'ensemble du territoire qui est concerné par les pressions actuelles et futures sur la ressource en eau, et l'ensemble des secteurs : santé humaine, agriculture, énergie, tourisme,.....	Le PCAET peut réafficher cet enjeu dans sa stratégie et prendre en compte cet enjeu dans son programme d'actions en orientant notamment les éventuels projets dans les secteurs déjà imperméabilisés, en limitant l'impact des éventuels projets sur le ruissellement des eaux pluviales et la pollution, et en encourageant aux économies de ressource.	
Prendre en compte les risques naturels et technologiques •La prise en compte des risques technologiques et canalisations de transport de matières dangereuses dans la localisation des aménagements potentiels liés aux énergies renouvelables. •La connaissance et la prise en compte de la vulnérabilité du territoire aux aléas naturels •Bréserver les zones humides de toute atteinte	2 Le territoire est déjà affecté par les nombreux risques naturels, en témoignent les nombreux arrêtés de catastrophe naturelles. La connaissance des aléas a été mise à jour dans le cadre du PLUi. Si les scenarios liés au changement climatique ne permettent pas de se positionner sur les évolutions des précipitations, on sait que les évènements climatiques extrêmes risquent de se multiplier, de même que les feux de forêts en lien avec les sécheresses plus fréquentes. Concernant les ICPE et les risques industriels, il convient de s'assurer qu'ils prennent en compte les évolutions possibles du climat.	2 Une grande partie du territoire est concerné par des risques naturels de natures diverses, notamment de feux de forêts et liés au ruissellement, aux mouvements de terrain...	1 Le PCAET peut afficher l'enjeu de ne pas aggraver les risques, d'anticiper dans les différents secteurs la gestion d'éventuelles crises.	5
Prendre en compte les sols et sites pollués	1 De nombreux sites pollués ou potentiellement pollués sont présents sur le territoire.	1 De nombreux sites pollués ou potentiellement pollués sont présents sur le territoire.	1 Le PCAET peut afficher un principe de précaution pour limiter les pollutions liées à ces sites et l'exposition de la population.	3
•Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP •Améliorer la connaissance et contribuer à protéger la population contre les risques liés au ruissellement et inondations, qui pourraient être aggravés par le changement climatique.	1 Si la majorité des systèmes d'assainissement est en limite de capacité sur le court ou moyen terme, des solutions pour leur mise à niveau sont chiffrées en lien avec le schéma directeur d'assainissement. Les milieux aquatiques servant d'exutoire présentent un risque de dégradation, qui pourrait s'accroître en lien avec l'augmentation de la population et des besoins d'assainissement.	1 La mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement devrait permettre de limiter les impacts.	2 Le PCAET, dans le cadre de ses objectifs de développement des ENR&R, peut partiellement prendre en compte cette thématique, et cibler par exemple la valorisation énergétique des boues de stations d'épuration.	4
Contribuer à diminuer les quantités de déchets et étudier les potentiels de valorisation énergétique	1 Une organisation de collecte et gestion actuellement jugée efficiente. Un enjeu fort de réduction des tonnages collectés, et de valorisation énergétique des DMA et déchets agricoles	1	2 Le PCAET, dans le cadre de ses objectifs de développement des ENR&R peut partiellement prendre en compte cette thématique, et cibler la valorisation énergétique des déchets.	4

	Hiérarchie proposée pour		Question évaluative
Santé	Transversal	3	L'action est-elle favorable à la santé et au bien-être habitants, au regard des 3 familles de déterminants de la santé : - modes de vie, structures sociales et économiques - Cadre de vie, construction et aménagement - milieux et ressources
Atténuer le changement climatique	enjeu majeur	3	L'action permet-elle de - diminuer les émissions de GES? - diminuer les consommations énergétiques? De quel(s) secteur(s)? - augmenter la part des énergies renouvelables? De quel(s) type(s)? - Maintenir voir augmenter le potentiel de séquestration de GES?
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	enjeu majeur	3	L'action permet-elle d'anticiper, prendre en compte voire réduire les vulnérabilités du territoire au changement climatique en termes de - ressource en eau ? - agriculture, sylviculture ? - biodiversité et milieux naturels ? - santé humaine ? - Aléas naturels - pollution atmosphérique ?
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	enjeu majeur	3	L'action permet-elle de réduire les émissions de polluants atmosphériques issues - des transports routiers? - du chauffage bois non performant? - du secteur industriel?
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	enjeu majeur	3	L'action permet-elle de limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers? Permet-elle d'éviter le développement de projets potentiellement générateurs d'imperméabilisation des sols, dans des secteurs non artificialisés ou d'orienter ces projets dans des secteurs déjà imperméabilisés (dents creuses, friches, etc.) ?
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	enjeu majeur	3	L'action peut-elle entraîner un développement de projets - dans un réservoir de biodiversité? - un corridor écologique? - une zone humide? L'action intègre t-elle l'enjeu de développement d'une TVB urbaine? L'action peut-elle entraîner un développement de projets dans des espaces agricoles ou forestiers
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	enjeu majeur	3	L'action permet-elle - d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire du point de vue de la ressource en eau? - de réduire les consommations d'eau? - d'éviter le développement de projets d'aménagements notamment liés aux énergies renouvelables, dans des secteurs important pour la qualité de l'eau (hydroélectricité sur des cours d'eau sensibles ou dégradés d'un point de vue morphologique, EnR dans une zone d'alimentation de zones humides ?...)
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	enjeu modéré	2	L'action contribue-t-elle à réduire la quantité de déchets produite. Contribue-t-elle à valoriser les déchets pour la production d'énergie

Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	enjeu modéré	2	L'action risque-t-elle de faire disparaître ou modifier un élément patrimonial ou paysager (arbres remarquables, point de vue, bâti identitaire etc.)
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	enjeu modéré	2	L'action permet-elle de prendre en compte les aléas naturels et de protéger la population contre les risques?
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	enjeu modéré	2	L'action permet-elle de valoriser les boues issues des STEP?
Prendre en compte les sites et sols pollués	autre enjeu	1	L'action prend-elle en compte les sites et sols pollués ou potentiellement pollués du territoire?
Limitier les émissions sonores	autre enjeu	1	L'action permet-elle - de réduire les nuisances sonores liées aux transports (notamment liés à la production et au transport d'énergies renouvelables) ? - d'anticiper et de prendre en compte les nuisances sonores liées aux aménagements d'énergies renouvelables (éoliennes) et aux travaux d'amélioration du bâti? - d'éviter la dégradation de l'ambiance sonore dans les secteurs de "zones calmes"

AXE 1 ORGANISER une expertise complète et opérationnelle mobilisable sur les enjeux du bâti et de	
	1.1 Massifier les projets de rénovation du parc résidentiel et et du bâti économique en poursuivant et amplifiant les accompagnements et facilitant les parcours (communication...)
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> La mise en œuvre de cette action pourrait contribuer d'une part à améliorer le confort thermique dans les logements et d'autre part à réduire la précarité énergétique de certains ménages du territoire. <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Diriger prioritairement et particulièrement les actions de sensibilisation et de communication vers les publics les plus précaires du point de vue énergétique. Prendre en compte les enjeux liés au confort d'été dans la réhabilitation pour éviter les consommations d'énergie liées à la climatisation (pex. choisir des isolants à faible déphasage thermique) Encourager le recours à des éco-matériaux / matériaux bio-sourcés dans les projets : cela permet de limiter l'impact des isolants en termes d'énergie grise et d'impacts sur la santé humaine. Ce type de matériaux permet en outre un stockage de carbone accru par rapport aux matériaux classiques et les quantités d'énergie nécessaires au cours de leur cycle de vie est réduit (faibles besoins en énergie grise - quantité d'énergie nécessaire de la production jusqu'à la valorisation, le stockage ou l'élimination) Ces isolants sont par ailleurs facilement recyclables et impactent moins l'environnement que les isolants thermiques traditionnels Leur utilisation limite les émissions de gaz à effet de serre, les bilans énergétique et carbone sont positifs. Différentes études ont démontré que les performances thermiques des parois intégrant des isolants biosourcés sont améliorées de près de 50%, offrant ainsi un confort intérieur (résistance thermique) et une qualité acoustique. >> ce point est prévu dans la fiche action 1,2 "participer et profiter de la massification des rénovations pur une montée enc ompétence des filières artisanales et une mobilisation accrues des matériaux bisourcés"
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés :</u> La mise en oeuvre de cette action devrait contribuer à augmenter le nombre de rénovations réalisées chaque année sur le territoire. Elle devrait alors avoir une incience positive de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES liées aux bâtiments. <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Encourager le recours à des éco-matériaux / matériaux bio-sourcés dans les projets . >> ce point est prévu dans la fiche action 1,2 "participer et profiter de la massification des rénovations pur une montée enc ompétence des filières artisanales et une mobilisation accrues des matériaux bisourcés"
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Cette action n'a pas d'incidence sur l'enjeu.</u> <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Prendre en compte les enjeux liés au confort d'été Encourager le recours à des éco-matériaux / matériaux bio-sourcés dans les projets >> ce point est prévu dans la fiche action 1,2 "participer et profiter de la massification des rénovations pur une montée enc ompétence des filières artisanales et une mobilisation accrues des matériaux bisourcés"
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite</u> La CCBE affiche un objectif d'éradication du chauffage au fioul. Lorsque le projet comprendra un changement de mode de chauffage pour des énergies renouvelables, cela devrait contribuer à réduire les émissions de polluants atmosphériques (particules fines notamment). La fiche action précise que les accompagnements devront intégrer une dimension "amélioration de la qualité de l'air intérieur", à inscrire dans les conventions avec les opérateurs
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidence négative induite prévisible</u> Les travaux de rénovation peuvent avoir des incidences négatives sur les milieux naturels et la biodiversité <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives, intégrée aux recommandations préalables</u> Recommander la mise en place de chantiers propres >> Cette recommandation est intégrée aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<u>Incidence négative induite prévisible</u> Les travaux de rénovation peuvent avoir des incidences négtatives sur la qualité du patrimoine bâti <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrée aux recommandations préalables</u> Recommander le recours à un architecte conseil du CAUE en amont de toute intervention sur du bâti patrimonial, y compris non bâti >> Cette recommandation est intégrée aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action >> lien avec fiche action 1.2 : dans le cadre de la montée en compétence des entreprises locales, la CCBE précise que les spécificités liées aux bâti ancien local et en pisé devra être pris en compte.
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limitier les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	1.2 Participer et profiter de la massification des rénovations pour une montée en compétence des filières artisanales et une mobilisation accrue des matériaux biosourcés
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> La mise en œuvre de cette action pourrait contribuer d'une part à améliorer le confort thermique dans les logements et d'autre part à réduire la précarité énergétique de certains ménages du territoire. <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Prendre en compte les enjeux liés au confort d'été dans la réhabilitation pour éviter les consommations d'énergie liées à la climatisation (pex. choisir des isolants à faible déphasage thermique)
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés :</u> La mise en œuvre de cette action devrait contribuer à augmenter le nombre de rénovations réalisées chaque année sur le territoire. Elle devrait alors avoir une incidence positive de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES liées aux bâtiments.
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Prendre en compte les enjeux liés au confort d'été dans la réhabilitation pour éviter les consommations d'énergie liées à la climatisation (pex. choisir des isolants à faible déphasage thermique)
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidence négative induite prévisible</u> Les travaux de rénovation peuvent avoir des incidences négatives sur les milieux naturels et la biodiversité <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives, intégrée aux recommandations préalables</u> Recommander la mise en place de chantiers propres >> <i>Cette recommandation est intégrée aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<u>Incidence positive, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés :</u> La CCBE ambitionne donc avec cette action de renforcer la filière de la rénovation, de la rendre attractive et fiable, en incitant les entreprises à monter en compétence. Il est précisé que la spécificité du bâti ancien local et en pisé sera prise en compte.
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limitier les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	1.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux mesures d'efficacité et de sobriété énergétique dans l'usage des bâtiments (résidentiels, tertiaire, industriels)
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> La mise en œuvre de cette action pourrait contribuer d'une part à améliorer le confort thermique dans les logements et d'autre part à réduire la précarité énergétique de certains ménages du territoire.
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> La mise en œuvre de cette action devrait avoir une incidence positive indirecte de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES liés à ces différents usages. Un budget est prévu pour des prestataires extérieurs, les actions revenant également au service transitions
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	1.4 Démarquer le Parc d’Activité Bièvre Dauphine 3 par son ambition énergétique et environnementale Evaluation des incidences / explication
Santé	La fiche action mentionne la thématique de la mobilité comme l'un des sujets sur lesquels la zone devra être ambitieuse. L'action pourrait avoir un impact favorable sur la santé humaine si elle favorise les modes actifs pour les déplacements dans la zone ; elle manque néanmoins de précision sur ce qui est envisagé.
Atténuer le changement climatique	La fiche action mentionne les thématiques de la mobilité et de l'énergie comme sujets sur lesquels la zone devra être ambitieuse. L'action pourrait avoir un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique en contribuant à la réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES, si elle favorise les modes actifs et l'usage des transports en commun ou le covoiturage par exemple, et si elle contribue à imposer aux entreprises installées des exigences en matière de performances énergétiques ; elle manque néanmoins de précision sur ce qui est envisagé.
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Prendre en compte les enjeux liés au confort d'été et à l'adaptation au changement climatique en intégrant cette question aux sujets sur lesquels les aménagements doivent être exemplaires : végétalisation, part de pleine terre, gestion en surface des eaux pluviales, etc.
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	La fiche action mentionne les thématiques de la mobilité comme l'un des sujets sur lesquels la zone devra être ambitieuse. L'action pourrait avoir un impact favorable en contribuant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques si elles favorise les modes actifs et l'usage des transports en commun ou le covoiturage par exemple ; elle manque néanmoins de précision sur ce qui est envisagé.
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	La fiche action mentionne les thématiques de l'environnement (entendu au sens de biodiversité, trame verte et bleue) comme l'un des sujets sur lesquels la zone devra être ambitieuse. L'action pourrait avoir un impact favorable pour préserver la TVB et la multifonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers si elle impose aux entreprises installées des exigences en matière de préservation/restauration des corridors écologiques, de préservation/plantations d'arbres ou autres espaces végétalisés ; elle manque néanmoins de précision sur ce qui est envisagé.
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limitier les émissions sonores	La fiche action mentionne les thématiques de la mobilité comme l'un des sujets sur lesquels la zone devra être ambitieuse. L'action pourrait avoir un impact favorable sur les émissions sonores en contribuant à réduire le nombre de véhicules individuels dans la zone ; elle manque néanmoins de précision sur ce qui est envisagé.

	1.5 Encourager les implantations et les dynamiques d'entreprises vertueuses (écologie industrielle, satisfaction des besoins locaux ...) Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> La mise en œuvre de cette action, si elle conduit à effectivement répondre aux besoins locaux des habitants pourrait conduire à une réduction des km parcourus pour répondre à ces besoins et donc une réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES associées
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> La mise en œuvre de cette action, si elle conduit à effectivement répondre aux besoins locaux des habitants pourrait conduire à une réduction des km parcourus pour répondre à ces besoins et donc une réduction des émissions de polluants atmosphériques associés
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Étudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	1.6 Créer et constituer une base de données qualifiée sur les friches et gisements fonciers pour une planification foncière stratégique Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> La bonne constitution de cette connaissance du foncier mobilisable à plus ou moins long terme et au regard des différents enjeux soulevés par le PCAET et le PLUi, devrait permettre de rationaliser la consommation d'esapces naturels agricoles et forestiers sur le territoire, dont une large part contribue au stockage du carbone et d'autres part d'identifier réserver le foncier approprié au développement de certaines énergies renovuelables
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Incidence positive induite</u> La bonne constitution de cette connaissance du foncier mobilisable à plus ou moins long terme et au regard des différents enjeux soulevés par le PCAET et le PLUi devrait permettre de rationaliser la consommation d'esapces naturels agricoles et forestiers sur le territoire
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	1.7 Renforcer l’expertise mobilisable par les communes et l’EPCI (performance énergétique, ENR, eaux pluviales...) pour une action efficace et coordonnée
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> Cette amélioration des connaissances et de l'expertise, si elle est intéressante en elle-même, pourra dans l'idéal donner lieu à des projets d'investissement (création de nouveaux services mutualisés par exemple) mais pourra a minima contribuer à instaurer des réflexes de prise en compte de ces questions dans les politiques des communes et de la communauté de communes, ce qui aura des incidences positives indirectes sur la santé humaine en jouant sur les déterminants de la santé liés aux différentes thématiques <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'urbanisme est également un levier important d'action de la communauté de communes et des communes : les services instructeurs pourraient utilement être ciblés pour être formés sur les questions climat air énergie, et les services de la communauté de communes porteurs des évolutions du PLUi, pour aller vers une meilleure intégration de ces questions et du PCAET Plus largement, les connaissances qui découleront de cette action devraient être diffusées autant que possible de manière transversale en interne de la Communauté de communes et dans les communes, dans l'objectif de créer, dans tous les services un "réflexe climat air énergie" : que les grands enjeux identifiés par le CAET puissent servir de guide à l'action es collectivités >> lien avec l'action 4.1
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> Cette amélioration des connaissances et de l'expertise, si elle est intéressante en elle-même, pourra dans l'idéal donner lieu à des projets d'investissement (création de nouveaux services mutualisés par exemple) mais pourra a minima contribuer à instaurer des réflexes de prise en compte de ces questions dans les politiques des communes et de la communauté de communes, ce qui aura des incidences positives indirectes <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'urbanisme est également un levier important d'action de la communauté de communes et des communes :les services instructeurs pourraient utilement être formés sur les questions climat air énergie, et les services de la communauté de communes porteurs des évolutions du PLUi, pour aller vers une meilleure intégration de ces questions et du PCAET Plus largement, les connaissances qui découleront de cette action devraient être diffusées autant que possible de manière transversale en interne de la Communauté de communes et dans les communes, dans l'objectif de créer, dans tous les services un "réflexe climat air énergie" : que les grands enjeux identifiés par le CAET puissent servir de guide à l'action es collectivités >> lien avec l'action 4.1
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> Cette amélioration des connaissances et de l'expertise, si elle est intéressante en elle-même, pourra dans l'idéal donner lieu à des projets d'investissement (création de nouveaux services mutualisés par exemple) mais pourra a minima contribuer à instaurer des réflexes de prise en compte de ces questions dans les politiques des communes et de la communauté de communes, ce qui aura des incidences positives indirectes <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'urbanisme est également un levier important d'action de la communauté de communes et des communes :les services instructeurs pourraient utilement être formés sur les questions climat air énergie, et les services de la communauté de communes porteurs des évolutions du PLUi, pour aller vers une meilleure intégration de ces questions et du PCAET Plus largement, les connaissances qui découleront de cette action devraient être diffusées autant que possible de manière transversale en interne de la Communauté de communes et dans les communes, dans l'objectif de créer, dans tous les services un "réflexe climat air énergie" : que les grands enjeux identifiés par le CAET puissent servir de guide à l'action es collectivités >> lien avec l'action 4.1
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> Cette amélioration des connaissances et de l'expertise, si elle est intéressante en elle-même, pourra dans l'idéal donner lieu à des projets d'investissement (création de nouveaux services mutualisés par exemple) mais pourra a minima contribuer à instaurer des réflexes de prise en compte de ces questions dans les politiques des communes et de la communauté de communes, ce qui aura des incidences positives indirectes <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'urbanisme est également un levier important d'action de la communauté de communes et des communes :les services instructeurs pourraient utilement être formés sur les questions climat air énergie, et les services de la communauté de communes porteurs des évolutions du PLUi, pour aller vers une meilleure intégration de ces questions et du PCAET Plus largement, les connaissances qui découleront de cette action devraient être diffusées autant que possible de manière transversale en interne de la Communauté de communes et dans les communes, dans l'objectif de créer, dans tous les services un "réflexe climat air énergie" : que les grands enjeux identifiés par le CAET puissent servir de guide à l'action es collectivités >> lien avec l'action 4.1
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> Cette amélioration des connaissances et de l'expertise, si elle est intéressante en elle-même, pourra dans l'idéal donner lieu à des projets d'investissement (création de nouveaux services mutualisés par exemple) mais pourra a minima contribuer à instaurer des réflexes de prise en compte de ces questions dans les politiques des communes et de la communauté de communes, ce qui aura des incidences positives indirectes <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'urbanisme est également un levier important d'action de la communauté de communes et des communes :les services instructeurs pourraient utilement être formés sur les questions climat air énergie, et les services de la communauté de communes porteurs des évolutions du PLUi, pour aller vers une meilleure intégration de ces questions et du PCAET Plus largement, les connaissances qui découleront de cette action devraient être diffusées autant que possible de manière transversale en interne de la Communauté de communes et dans les communes, dans l'objectif de créer, dans tous les services un "réflexe climat air énergie" : que les grands enjeux identifiés par le CAET puissent servir de guide à l'action es collectivités >> lien avec l'action 4.1
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limitier les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	1.8 Se préparer à la gestion de crise pour assurer la santé et la protection des habitants Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> L'amélioration de la connaissance des risques et des capacités d'action des communes, comme la généralisation d'un e culture du risque auprès des habitants pourra avoir une incidence positive sur la santé/sécurité des habitants. <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'Atelier des futurs, plateforme des prospectives et des stratégies de l'aire grenobloise qui regroupe un collectif d'acteurs public, porte un projet de Rapport annuel sur les risques et la résilience. Cette démarche exploratoire multifocale et multi échelles, a pour objectif d'identifier les vulnérabilités dans toutes leurs dimensions et évaluer dans la durée les leviers de résilience de la région grenobloise. Bièvre Est pourrait s'associer à cette démarche partenariale pour apporter la vision prospective indispensable à l'appréhension des risques dans un contexte de changement climatique.
Atténuer le changement climatique	<i>Sans objet</i>
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> L'amélioration de la connaissance des risques et des capacités d'action des communes, comme la généralisation d'une culture du risque auprès des habitants, si elle intègre une dimension prospective, pourra avoir une incidence positive sur l'adaptation du territoire au changement climatique <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> - L'Atelier des futurs, plateforme des prospectives et des stratégies qui regroupe un collectif d'acteurs public, porte un projet de Rapport annuel sur les risques et la résilience. Cette démarche exploratoire multifocale et multi échelles, a pour objectif d'identifier les vulnérabilités dans toutes leurs dimensions et évaluer dans la durée les leviers de résilience de la région grenobloise. Bièvre Est pourrait s'associer à cette démarche partenariale pour apporter la vision prospective indispensable à l'appréhension des risques dans un contexte de changement climatique. - Bièvre est pourrait par ailleurs créer les conditions pour un travail sur un plan d'urgence ou un plan de gestion de crise, au regard des vulnérabilités identifiées sur le territoireau changement climatique
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre des moyens humains et financiers adaptés</u> L'amélioration de la connaissance des risques et des capacités d'action des communes, comme la généralisation d'un e culture du risque auprès des habitants pourra avoir une incidence positive sur la prise en compte des risques sur le territoire <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> - L'Atelier des futurs, plateforme des prospectives et des stratégies qui regroupe un collectif d'acteurs public, porte un projet de Rapport annuel sur les risques et la résilience. Cette démarche exploratoire multifocale et multi échelles, a pour objectif d'identifier les vulnérabilités dans toutes leurs dimensions et évaluer dans la durée les leviers de résilience de la région grenobloise. Bièvre Est pourrait s'associer à cette démarche partenariale pour apporter la vision prospective indispensable à l'appréhension des risques dans un contexte de changement climatique. - Bièvre est pourrait par ailleurs créer les conditions pour un travail sur un plan d'urgence ou un plan de gestion de crise, au regard des vulnérabilités identifiées sur le territoireau changement climatique
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

AXE 2 TRANSFORMER le territoire dès aujourd'hui pour garantir sa résilience sur le long terme	
	2.1 Coconstruire un programme d’investissements cyclables à 15 ans permettant d’accéder aux gares, aux établissements scolaires et zones d’emplois en modes doux
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> Le développement d'un réseau cyclable et l'augmentation de la part modale du vélo, en permettant notamment l'accès aux gares ou aux établissements scolaires et zones d'emploi, aurait une incidence positive sur la santé des habitants, en contribuant à leur activité physique d'une part, et en réduisant les émissions de polluants atmosphériques d'autre part liés aux déplacements en voiture. Cette action pourra également contribuer à réduire la vulnérabilité énergétique de certains ménages du territoire (moindre consommation de carburant). <u>Incidence négative indirecte prévisible</u> L'augmentation de la pratique du vélo augmente le risque d'accident. Par ailleurs, et dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des périodes de fortes chaleurs voire de canicules, la pratique du vélo peut avoir des répercussions sur la santé des pratiquants. <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> Prendre en compte les enjeux liés au confort d'été : penser et aménager des pistes cyclables agréables, ombragées et sécurisées. Les itinéraires peuvent, au-delà de desservir des zones d'emploi etc. permettre d'accéder à des îlots de fraîcheur. >> Cette recommandation est intégrée aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action.
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> Le développement d'un réseau cyclable et l'augmentation de la part modale du vélo, permettrait de réduire la part modale de la voiture et les consommations d'énergie et émissions de GES associées. <u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de limitation de la consommation des espaces agricoles. La réalisation d'aménagements améliorant la pratique de vélo (voiries, jalonement, stationnements) peut entraîner une consommation d'espaces agricoles (bien que probablement très limitée) et réduire le potentiel de séquestration de GES (bien que probablement de manière très limitée). <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier la réalisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperméabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action.
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte les vulnérabilités du territoire au changement climatique (augmentations de température et du nombre de jours de fortes chaleurs voire de canicules, augmentations des phénomènes pluviaux extrêmes...) La réalisation de certains aménagements pourrait conduire à une imperméabilisation et à l'apparition des nuisances associées : augmentation du ruissellement pluvial et risque de pollution des milieux alentours et risques d'inondation en aval, inconfort thermique du secteur selon les matériaux choisis (effet d'îlot de chaleur). <u>Propositions de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier l'aménagement de ces sites sur des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) - Proscrire leur implantation à proximité de zones humides ou espaces contribuant à la trame verte et bleue du territoire (pour éviter les phénomènes de ruissellement pollués) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action. <u>Propositions de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la gestion et la valorisation des eaux pluviales (rafraichissement) et la végétalisation de ces aménagements (via des phénomènes d'évapotranspiration, la végétation permet également un rafraîchissement + bénéfice de l'ombre) - Limiter les surfaces imperméabilisées dans ces espaces - Proscrire les revêtements sombres (à albedo faible, participant du phénomène d'ICU) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action. - Les itinéraires peuvent, au-delà de desservir des zones d'emploi etc. permettre d'accéder à des îlots de fraîcheur.
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> Le développement d'un réseau cyclable et l'augmentation de la part modale du vélo, permettrait de réduire la part modale de la voiture et les émissions de polluants atmosphériques associées.
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de limitation de la consommation des espaces agricoles. La réalisation d'aménagements améliorant la pratique de vélo (voiries, jalonement, stationnements) peut entraîner une consommation d'espaces agricoles (bien que très limitée, ces installations étant ciblées en premier lieu en centres urbains). <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrée aux recommandations préalables</u> - Privilégier l'aménagement des voies cyclables sur des axes routiers et piétonniers existants. <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrée aux recommandations préalables</u> - Limiter les surfaces imperméabilisées liées aux aménagements cyclables et piétonniers >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action.
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend toutefois pas en compte l'enjeu de préservation de la trame verte et bleue. Les risques d'incidences résident dans la consommation directe d'espaces favorables à la biodiversité si les aménagements sont localisés sans prendre en compte les milieux naturels, ainsi que dans l'augmentation / l'apparition des ruissellements qui, bien que potentiellement moins concentrés en polluants, pourraient être plus importants en quantité en lien avec l'imperméabilisation potentielle des sols au niveau des aménagements. Par ailleurs, les aménagements de pistes cyclables entraînent un besoin en éclairage (sécurité des cyclistes) qui peut être préjudiciable à la faune notamment oiseaux et chauve-souris s'il n'est pas adapté. <u>Propositions de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier l'aménagement de ces sites sur des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) - Proscrire leur implantation à proximité de zones humides ou espaces contribuant à la trame verte et bleue du territoire pour éviter les pollutions accidentelles liées au chantier ou aux ruissellements >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action. <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la gestion et la valorisation des eaux pluviales et la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperméabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action. - Proscrire l'utilisation de phytosanitaires pour la gestion et l'entretien de ces aménagements, en particulier à proximité directe de cours d'eau ou zones humides - Travailler avec les associations de protection de la faune (LPO / FRAPNA notamment) pour travailler un éclairage des pistes cyclables qui limite le dérangement de la faune.
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> La réduction des kilomètres parcourus en voiture individuelle, à laquelle participe l'ensemble des points prévus dans cette action, permettra de réduire les émissions de polluants. Les milieux aquatiques sont sensibles aux pollutions issues de la circulation routière, émissions de polluants atmosphériques qui peuvent engendrer une acidification des milieux aquatiques, et particulièrement les ruissellements pollués depuis les infrastructures routières vers les milieux alentours, qui peuvent directement polluer cours d'eau et zones humides, ou s'infiltrer dans les sols et polluer les aquifères souterrains. <u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de préservation de la ressource en eau. Certains aménagements peuvent entraîner une imperméabilisation de ces espaces et l'apparition d'impacts associés : augmentation du ruissellement pluvial (bien que probablement moins concentrés en polluants du fait de la moindre circulation attendue) et risque de pollution des milieux aquatiques alentours et souterrains par infiltration. <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier l'aménagement de ces sites sur des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) - Proscrire leur implantation à proximité de secteurs importants pour la préservation de la ressource : zones humides, périmètres de protection de captages d'AEP... >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action. <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la gestion et la valorisation des eaux pluviales et la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperméabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action. - Proscrire l'utilisation de phytosanitaires pour la gestion et l'entretien de ces aménagements, en particulier à proximité directe de cours d'eau ou zones humides.
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Relier les pistes cyclables en projet aux itinéraires touristiques existants.
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>

Limiter les émissions sonores	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> La réduction des kilomètres parcourus en voiture individuelle, à laquelle participe l'ensemble des points prévus dans cette action, permettra indirectement de réduire les nuisances sonores, par une réduction du trafic et des phénomènes de congestion.
-------------------------------	---

	2.2 Participer à la décarbonation des transports en favorisant l'implantation d'une station multi-énergie Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> La mise en oeuvre de cette station pourra faciliter et encourager le recours à des véhicules alimentés par ces énergies et réduira le recours aux véhicules thermiques alimentés par des carburants fossiles. Ainsi, l'action contribuera à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur des transports <u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de limitation de la consommation des espaces agricoles. Il est indiqué que le foncier utilisé est mis à disposition par la communauté de communes, sans préciser si celui-ci est déjà artificialisé ou non, et le cas échéant quels sont les aménagements envisagés/prévus pour réduire ou compenser cet impact, <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier la réalisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la réalisation des travaux projetés</u> La mise en oeuvre de cette station pourra faciliter et encourager le recours à des véhicules alimentés par ces énergies et réduira le recours aux véhicules thermiques alimentés par des carburants fossiles. Ainsi, l'action contribuera à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur des transports <u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de limitation de la consommation des espaces agricoles. Il est indiqué que le foncier utilisé est mis à disposition par la communauté de communes, sans préciser si celui-ci est déjà artificialisé ou non, et le cas échéant quels sont les aménagements envisagés/prévus pour réduire ou compenser cet impact, <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier la réalisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de limitation de la consommation des espaces agricoles. Il est indiqué que le foncier utilisé est mis à disposition par la communauté de communes, sans préciser si celui-ci est déjà artificialisé ou non, et le cas échéant quels sont les aménagements envisagés/prévus pour réduire ou compenser cet impact, <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier la réalisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend toutefois pas en compte l'enjeu de préservation de la trame verte et bleue Les risques d'incidences résident dans la consommation directe d'espaces favorables à la biodiversité si les aménagements sont localisés sans prendre en compte les milieux naturels, ainsi que dans l'augmentation /l'apparition des ruissellements qui, bien que potentiellement moins concentrés en polluants , pourraient être plus importants en quantité en lien avec l'imperméabilisation potentielle des sols au niveau des aménagements. <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier l'aménagement de ces sites sur des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) - Proscrire leur implantation à proximité de zones humides ou espaces contribuant à la trame verte et bleue du territoire pour éviter les pollutions accidentelles liées au chantier ou aux ruissellements <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la gestion et la valorisation des eaux pluviales et la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperméabilisées dans ces espaces
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidences négatives prévisibles</u> En tant que telle, l'action ne prend pas en compte l'enjeu de préservation de la ressource en eau. Certains aménagements peuvent entrainer une imperméabilisation de ces espaces et l'apparition d'impacts associées : augmentation du ruissellement pluvial (bien que pobablement moins concentrés en polluants du fait de la moindre circulation attendue) et risque de pollution des milieux aquatiques alentours et souterrains par infiltration <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier l'aménagement de ces sites sur des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) - Proscrire leur implantation à proximité de secteurs important pour la préservation de la ressource : zones humides, périmètres de protection de captages d'AEP... >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action <u>Proposition de mesures visant à REDUIRE les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Recommander la gestion et la valorisation des eaux pluviales et la végétalisation de ces aménagements - Limiter les surfaces imperabilisées dans ces espaces >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action - Proscrire l'utilisation de phytosanitaires pour la gestion et l'entretien de ces aménagements, en particulier à proximité directe de cours d'eau ou zones humides
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limitier les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	2.3 Projeter le mix énergétique de demain et mettre en place les conditions de sa mise en œuvre à court, moyen et long termes
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude Cette action permettra d'identifier le gisement réel d'EnR sur le territoire et mettra en place les conditions pour la réalisation de projets. Elle aura des incidences positives en augmentant la part des EnR sur le territoire, si la phase Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables - Privilégier la territorialisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables - Privilégier la territorialisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables - Privilégier la territorialisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) et en dehors des espaces faisant partie de la TVB >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	2.4 Accélérer la production d'électricité renouvelable en veillant à la coordination des projets et à leur acceptabilité Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude Cette action permettra, en complémentarité de la 2.3 de développer les outils pour faire émerger des projets d'ENR. Elle aura des incidences positives en augmentant la part des EnR sur le territoire, si la phase d'étude est suivie de la mise en oeuvre de projets
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier la réalisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Privilégier la réalisation des aménagements dans des secteurs déjà artificialisés (friches, ...) et en dehors des espaces faisant partie de la TVB >> Ces recommandations sont intégrées aux recommandations générales, intégrées en chapô du plan d'action
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	2.5 Encourager le recours aux énergies renouvelables thermiques performantes et mettre en place la prime air-bois pour les particuliers Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre de la prime air-bois</u> Cette action permettra d'accompagner des particuliers dans le renouvellement d'anciens systèmes non performants et polluants. Elle contribuera à réduire les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, et à réduire leur impact sur la santé des habitants
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre de la prime air-bois</u> Cette action pourra permettre d'atteindre le potentiel en bois énergie et d'augmenter la part de cette énergie renouvelable dans le mix énergétique du territoire
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidences négatives prévisibles</u> Le recours important aux ressources en bois local pourrait avoir des incidences négatives sur les forêts et impacter le potentiel de stockage du carbone du territoire <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Assurer une exploitation raisonnée des forêts du territoire >> lien avec l'action 2.7
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en oeuvre de la prime air-bois</u> Cette action permettra d'accompagner des particuliers dans le renouvellement d'anciens systèmes non performants et polluants. Elle contribuera à réduire les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, et à réduire leur impact sur la santé des habitants
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Incidences négatives prévisibles</u> Le recours important aux ressources en bois local pourrait avoir des incidences négatives sur les forêts <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Assurer une exploitation raisonnée des forêts du territoire >> lien avec l'action 2.7
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidences négatives prévisibles</u> Le recours important aux ressources en bois local pourrait avoir des incidences négatives sur les forêts <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles, intégrées aux recommandations préalables</u> - Assurer une exploitation raisonnée des forêts du territoire >> lien avec l'action 2.7
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<u>Incidence négative induite prévisible</u> L'action ne prend pas en compte à ce stade l'enjeu paysager lié aux forêt sur le territoire <u>Proposition de mesures visant à EVITER les incidences négatives prévisibles</u> - Le dialogue avec les experts et professionnels forestiers devra permettre de mettre en oeuvre une gestion adaptée des forêts, qui prenne en compte la quesiton paysagère >> lien avec l'action 2.7
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	2.6 Soutenir les pratiques agricoles (installations, conversions, accompagnements...) adaptées aux enjeux environnementaux, climatiques, et alimentaires.
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite</u> La mise en place et le développement d'une stratégie agricole locale, visant à renforcer l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire pourra contribuer à sécuriser l'approvisionnement alimentaire du territoire <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> Pour s'assurer que la production puisse être distribuée et vendue localement, La communauté de communes pourra contribuer à soutenir l'installation ou la pérenisation de magasins de producteurs ou de marchés locaux
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> La mise en place et le développement d'une stratégie agricole locale, visant à renforcer l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire pourra contribuer à sécuriser l'approvisionnement local du territoire et donc réduire les besoins de déplacements pour l'approvisionnement (fret), dans un contexte de changement climatique L'accompagnement vers des pratiques plus vertueuses en matière de consommations d'énergie, d'émissions de GES, contribuera également à atténuer le changement climatique
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<u>Incidence positive induite</u> La mise en place et le développement d'une stratégie agricole locale, visant à renforcer l'autonomie et la résilience alimentaire du territoire pourra contribuer à sécuriser l'approvisionnement du territoire, dans un contexte de changement climatique
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Étudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

2.7 Adhérer et participer aux chartes forestières pour adapter les forêts et leur gestion aux enjeux environnementaux, climatiques, et de production	
Evaluation des incidences / explication	
Santé	Sans objet
Atténuer le changement climatique	Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude Cette action pourra permettre le promouvoir l'usage du bois énergie à l'échelle du territoire et de favoriser le recours à un bois d'œuvre local. Le recours à un bois d'oeuvre local pourra permettre de réduire les déplacements, potentiellement consommateurs d'énergie et émetteurs de GES et polluants atmosphériques liées à l'approvisionnement. La promotion du bois énergie contribuera par ailleurs à l'atteinte du potentiel pour cette ENR Cette action pourra également permettre de favoriser l'augmentation du stockage du carbone dans la forêt, par la mise en oeuvre d'une gestion adaptée
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	Incidence positive induite Cette action pourra permettre d'améliorer la connaissance de l'évolution des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique, et d'aller vers une adaptation des essences
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude Cette action pourra permettre le promouvoir l'usage du bois énergie à l'échelle du territoire et de favoriser le recours à un bois d'œuvre local. Le recours à un bois d'oeuvre local pourra permettre de réduire les déplacements, potentiellement consommateurs d'énergie et émetteurs de GES et polluants atmosphériques liées à l'approvisionnement. Lapromotion du bois énergie contribuera à l'atteinte du potentiel pour cette ENR
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	Sans objet
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude Cette action pourra permettre d'améliorer la connaissance de la biodiversité forestière pour mieux agir
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	Sans objet
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	Sans objet
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	Sans objet
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	Sans objet
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	Sans objet
Prendre en compte les sites et sols pollués	Sans objet
Limiter les émissions sonores	Sans objet

	2.8 Préserver la ressource en eau et les zones humides
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> L'amélioration de la connaissance des zones humides pourra contribuer à consolider et pérenniser leur rôle de stockage du carbone sur le territoire, si l'étude conduit à des partenariats et à la mise en oeuvre d'une gestion adaptée
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> Les actions de sensibilisation envisagées par Bièvre Est pourront contribuer à adapter le territoire au changement climatique, l'une des vulnérabilités majeures ayant été identifiées par le diagnostic étant la ressource en eau L'action cible aussi l'appui aux aménagement pubics adaptés, citant notamment la désimperméabilisation de certains espaces, qui peut contribuer à lutter contre les îlots de chaleur urbains par exemple, ...
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> L'amélioration de la connaissance des zones humides pourra contribuer leur bonne gestion et à leur préservation (déjà intégrée au PLUi). Cela contribuera à préserver leur rôle de réservoir de biodiversité
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> Les actions de sensibilisation envisagées par Bièvre Est pourront contribuer à réduire les consommations liées aux différents usages sur le territoire : usages des collectivités, notamment pour l'entretien des espaces publics, l'usage des particuliers, mais aussi les usages agricoles L'action cible aussi l'appui aux aménagement pubics adaptés, citant notamment la désimperméabilisation de certains espaces, qui peut favoriser l'infiltration des eaux pluviales. L'exemple de la réutilisation des eaux pluviales est également cité, une action qui contribue également à réduire les consommation en eau potable liées à certains usages
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> L'action cible aussi l'appui aux aménagement pubics adaptés, citant notamment la désimperméabilisation de certains espaces, qui peut contribuer à réduire les phénomènes de ruissellement sur versant ou les risques de débordement des réseaux unitaires. Cette action, qui peut contribuer à restaurer les chemins de l'eau est favorable pour lutter ocontre les risques naturels associés, d'autant plus dans un contexte de changement climatique qui pourrait accentuer les phénomènes climatiques extrêmes
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	2.9 Renforcer la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique en préservant et restaurant les corridors écologiques et la biodiversité
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> L'amélioration de la connaissance des continuités écologiques et autres espaces naturels à enjeux, pourra contribuer à consolider et pérenniser leur rôle de stockage du carbone sur le territoire, si l'étude conduit à des partenariats et à la mise en oeuvre d'une gestion adaptée. Cette action vient en complémentarité du PLUi, qui protège ces espaces dans son règlement écrit et graphique
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> L'amélioration de la connaissance des continuités écologiques et autres espaces naturels à enjeux, pourra contribuer à consolider et pérenniser leur rôle dans l'adaptation du territoire au changement climatique (rôle de protection contre les risques notamment liés à l'eau, rôle dans la prévention des îlots de chaleur etc.), si l'étude conduit à des partenariats et à la mise en oeuvre d'une gestion adaptée La recherche de solutions fondées sur la nature dans les projets est un réflexe à favoriser
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> La recherche de solutions fondées sur la nature dans les projets peut contribuer à limiter la part du foncier mobilisé qui sera artificialisé
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> La recherche de solutions fondées sur la nature dans les projets peut contribuer à développer la trame verte et bleue urbaine et les services associés
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidence positive induite, sous réserve d'un passage à l'opérationnel dans la foulée de la phase d'étude</u> La recherche de solutions fondées sur la nature dans les projets peut contribuer à limiter la part du foncier qui sera imperméabilisée et permettre ainsi l'infiltration des eaux pluviales
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Étudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

AXE 3 INCITER l'ensemble des acteurs à réduire leur empreinte carbone en construisant	
	3.1 Accompagner la transition alimentaire et s’inscrire dans les réflexions d’un Projet Alimentaire Territorial (PAT) inter-territorial
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite</u> L'alimentation est un déterminant de la santé particulièrement important. La promotion d'une nourriture saine pourra contribuer à améliorer l'état de santé des habitants
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> La promotion d'une nourriture saine et surtout de saison pourra contribuer à faire changer les comportements des habitants, qui pourront acheter moins de produits importés, source de GES importante La réduction des déchets alimentaires contribue à réduire les consommations d'énergie et émissions de GES liées à la collecte et au traitement des déchets
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite</u> La promotion d'une nourriture saine et surtout de saison pourra contribuer à faire changer les comportements des habitants, qui pourront acheter moins de produits importés, source de pollution atmosphérique liée à leur transport
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<u>Incidence positive induite</u> La lutte contre le gaspillage alimentaire contribue à réduire les déchets organiques
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	3.2 Réduire les déchets et améliorer la performance de tri
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<i>Sans objet</i>
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en œuvre d'actions par le PCAEt en complémentarité de la stratégie et du plan d'actions optimisation</u> La réduction des déchets contribue à réduire les consommations d'énergie et émissions de GES liées à la collecte et au traitement des déchets
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<i>Sans objet</i>
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la mise en œuvre d'actions par le PCAEt en complémentarité de la stratégie et du plan d'actions optimisation</u> C'est l'un des objets de l'action
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

	3.3 Augmenter la pratique covoiturage en mettant des outils et des animations en place pour tous les publics Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite</u> Le développement du covoiturage, auquel pourra contribuer cette action, aura une incidence positive sur la santé des habitants, en contribuant à réduire les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements en voiture Cette action pourra également contribuer à réduire la vulnérabilité énergétique de certains ménages du territoire (moins consommation de carburant)
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> Le développement du covoiturage, auquel pourra contribuer cette action, aura une incidence positive en contribuant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES liées aux déplacements en voiture
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite</u> Le développement du covoiturage, auquel pourra contribuer cette action, aura une incidence positive, en contribuant à réduire les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements en voiture
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<u>Incidence positive induite</u> Le développement du covoiturage, auquel pourra contribuer cette action, aura une incidence positive, en contribuant à réduire les nuisances sonores liées aux déplacements en voiture

3.4 Accompagner la mise en place et l’appropriation d’un Tiers lieu conçu comme catalyseur et incubateur de transitions	
Evaluation des incidences / explication	
Santé	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la conduite de l'étude et de la réalisaiton du projet</u> Le développement d'un tiers lieu, auquel pourra contribuer cette action, pourrait avoir une incidence positive sur la santé des habitants, en contribuant à réduire les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements domicile-travail en voiture évités Cette action pourra également contribuer à réduire la vulnérabilité énergétique de certains ménages du territoire (moins consommation de carburant)
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la conduite de l'étude et de la réalisaiton du projet</u> Le développement d'un tiers lieu, auquel pourra contribuer cette action, pourrait avoir une incidence positive en contribuant à réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail en voiture
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient	<i>Sans objet</i>
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la conduite de l'étude et de la réalisaiton du projet</u> Le développement d'un tiers lieu, auquel pourra contribuer cette action, pourrait avoir une incidence positive en contribuant à réduire les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements domicile-travail évités en voiture
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<i>Sans objet</i>
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<u>Incidence positive induite, sous réserve de la conduite de l'étude et de la réalisation du projet</u> Le développement d'un tiers lieu, auquel pourra contribuer cette action, pourrait avoir une incidence positive, en contribuant à réduire les nuisances sonores liés aux déplacements domicile-travail évités en voiture

	3.5 Povoquer et soutenir les initiatives qui susciteront des prises de consciences et des changements de comportements (empreinte carbone et écologique).
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite</u> Cette action mêlant pédagogie et incitation pourra participer au changement de comportements des habitants, pour aller vers plus de sobriété. Il pourra en découler une réduction de des émissions de polluants atmosphériques du territoire, ou tout autre déterminant de la santé sur lesquels la communication pourra porter
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> Cette action mêlant pédagogie et incitation pourra participer au changement de comportements des habitants, pour aller vers plus de sobriété. Il pourra en découler une réduction de l'empreinte carbone du territoire et de ses habitants, avec un impact positif sur les consommations d'énergie, émissions de GES etc. <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'exemplarité des acteurs publics est importante. L'un des axes de cette action pourrait être une communication et formation interne spécifique à ces sujets >>Lien action 1.3 et 4.1
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> Cette action mêlant pédagogie et incitation pourra participer au changement de comportements des habitants, pour aller vers plus de sobriété. Il pourra en découler une sobriété dans les condommations d'eau notamment, qui est une des vulnérabilités du territoire au CC particulièrement ciblée <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'exemplarité des acteurs publics est importante. L'un des axes de cette action pourrait être une communication et formation interne spécifique à ces sujets >>Lien action 1.3 et 4.1
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite</u> Cette action mêlant pédagogie et incitation pourra participer au changement de comportements des habitants, pour aller vers plus de sobriété. Il pourra en découler une réduction de des émissions de polluants atmosphériques du territoire
Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<i>Sans objet</i>
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<i>Sans objet</i>
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidence positive induite</u> Cette action mêlant pédagogie et incitation pourra participer au changement de comportements des habitants, pour aller vers plus de sobriété. Il pourra en découler une sobriété dans les consommations d'eau notamment, qui est une des vulnérabilités du territoire au CC particulièrement ciblée <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'exemplarité des acteurs publics est importante. L'un des axes de cette action pourrait être une communication et formation interne spécifique à ces sujets >>Lien action 1.3 et 4.1
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<u>Incidence positive induite</u> Cette action mêlant pédagogie et incitation pourra participer au changement de comportements des habitants, pour aller vers plus de sobriété. Il pourra en découler une augmentation des modes de consommations "zéro déchets" <u>Proposition de mesures visant à RENFORCER les incidences positives</u> L'exemplarité des acteurs publics est importante. L'un des axes de cette action pourrait être une communication et formation interne spécifique à ces sujets >>Lien action 1.3 et 4.1
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<i>Sans objet</i>
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limiter les émissions sonores	<i>Sans objet</i>

AXE 4 ANIMER et assurer la gouvernance de la stratégie Climat Air Energie	
	4.1 Animation, communication, suivi et évaluation du PCAET et participation à toutes les échelles de gouvernance Climat air énergie
	Evaluation des incidences / explication
Santé	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Atténuer le changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Adapter le territoire au changement climatique pour le rendre plus résilient changement climatique	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Conforter voire accélérer la réduction des émissions de polluants atmosphériques	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Limitier la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et le mitage	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Préserver la multifonctionnalité des milieux naturels, agricoles et forestiers, développer la TVB urbaine	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Contribuer à diminuer la quantité de déchets et étudier le potentiel de valorisation énergétique	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Prendre en compte la richesse paysagère et patrimoniale	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Prendre en compte les risques naturels et technologiques	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.
Etudier le potentiel de valorisation énergétique des boues de STEP	<i>Sans objet</i>
Prendre en compte les sites et sols pollués	<i>Sans objet</i>
Limitier les émissions sonores	<u>Incidence positive induite</u> Cette action, en ciblant les leviers en termes de gouvernance, d'animation, de communication et d'organisation budgétaire pour la mise en œuvre du PCAET, aura des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales, en permettant la mise en oeuvre des ations ciblés dans les autres axes du PCAET.

L'AGENCE À VOTRE SERVICE

connaître et
s'informer

www.aurg.fr

Le site internet

grand-a.aurg.org

GRAND  LE MAG

veille.aurg.fr

L'Agence veille
pour vous

basedoc.aurg.fr

La base documentaire



Les réseaux sociaux

**Le centre de
documentation**

sur rendez-vous

s'abonner
à la lettre

 **PROPOS**

L'actualité des projets
et des territoires

créer des cartes,
disposer de cartes
ou photos

tercarte.aurg.org

Vos territoires à la carte

baseimages.aurg.fr

La photo-cartothèque

vizualiz.fr

L'application web
cartographique

21 rue Lesdiguières
38 000 Grenoble
04 76 28 86 00
accueil@aurg.asso.fr

Bièvr 
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

— V — — V — — V — — V — — V —
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER